



INVITATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
MJC DE SAINT-AVOLD

MARDI 29 AVRIL 2025 À PARTIR DE 18H
SALLE DES CONGRÈS À SAINT-AVOLD

Chère adhérente, cher adhérent,

le quorum nécessaire n'ayant pas été atteint le 25 mars, le conseil d'administration a l'honneur de vous inviter à participer à une seconde assemblée générale extraordinaire qui se déroulera **mardi 29 avril à partir de 18h dans la salle des Congrès**, rue de la Piscine à Saint-Avold (juste avant l'A.G. ordinaire).

Ordre du jour :

- allocution de bienvenue de la présidente ;
- lecture de la proposition de modification des statuts de l'association ;
- temps de questions / réponses entre les adhérents
- vote sur les modifications proposées.

Vous pouvez télécharger la proposition des nouveaux statuts à cette adresse :

<https://mjcsaintavold.fr/proposition-statuts-mjc-2024-vca>

Les statuts actuels sont accessibles à cette adresse :

<https://mjcsaintavold.fr/statuts-mjc-saint-avold/>

Si vous le souhaitez, nous pouvons imprimer un exemplaire papier, sur simple demande auprès du secrétariat de la MJC (1 exemplaire par foyer).

Conformément à nos statuts, « *L'Assemblée Générale ne délibère valablement que si la moitié plus un des membres qui la composent sont présents ou représentés. Si l'Assemblée Générale n'atteint pas ce quorum, une deuxième Assemblée Générale est convoquée au moins quinze jours à l'avance et elle délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents...* »

Nous souhaitons donc vivement votre participation. Si toutefois cela ne pouvait être le cas, conformément aux statuts, vous avez la possibilité de vous faire représenter par l'adhérent de votre choix en lui donnant le pouvoir ci-après dûment rempli et signé.

Certain de l'intérêt que vous porterez à ces changements, je vous prie d'agréer, chère adhérente, cher adhérent, l'expression de ma considération distinguée.

Sophie Klein-Subtil

Présidente

✂

POUVOIR

Tout adhérent se trouvant dans l'impossibilité de participer à cette Assemblée Générale extraordinaire, devra nous faire parvenir cette procuration remplie.

Je soussigné(e) M., Mme, Mlle (Nom & Prénom) :

Adresse complète :

« DONNE POUVOIR »

à M., Mme, Mlle (Nom & Prénom) :

pour voter en son nom dans toutes les décisions à prendre lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de la MJC de Saint-Avold.

Fait à _____, le / / 2025

Signature :

* Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »